

CENTRE DE GESTION IMMOBILIERE

8 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU

83250 LA LONDE

Tél: 04.94.01.37.80 * Fax:04.94.01.37.83

**COPROPRIETE : RESIDENCE L'ILE D'OR
ROUTE DU FORT DU BREGANCON
83250 LA LONDE LES MAURES
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU
MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021**

PROCES VERBAL

De l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ensemble immobilier

RESIDENCE L'ILE D'OR sis à 83250 LA LONDE LES MAURES ROUTE DU FORT DU BREGANCON

Qui s'est tenue le mercredi 29 septembre 2021

VOTE PAR CORRESPONDANCE ,

Sur convocation notifiée par le Syndic.

L'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour notifié aux Copropriétaires conformément aux dispositions des articles 7 à 12 du décret du 17 mars 1967 pris en application de la Loi du 10 juillet 1965.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par le Président de Séance.

Il ressort que : 130 Copropriétaires sur 209
totalisant 6567 tantièmes sur 10000
étaient présents ou régulièrement représentés.

| | | | | | | | |
|-----------------------|-----|---------------------|-----|------------|------|---------------|-------|
| Etaient présents : | 130 | Copropriétaires sur | 209 | Totalisant | 6567 | Tantièmes sur | 10000 |
| Etaient représentés : | 0 | Copropriétaires sur | 209 | Totalisant | 0 | Tantièmes sur | 10000 |
| Etaient absents : | 79 | Copropriétaires sur | 209 | Totalisant | 3433 | Tantièmes sur | 10000 |

Formulaires de vote par correspondance réceptionnés par le Syndic : Mr ou Mme ALIOUI Jamal (61) - Mr ou Mme ANGEVILLE Claude (38) - Mr ou Mme ARETE Hyacinthe (41) - Mr ou Mme BARUDIO Stéphan (47) - Mr ou Mme BEAUSSART André (33) - Mr ou Mme BEREAU François Xavier (38) - Mr ou Mme BERNARD Michel (36) - Mr ou Mme BERNARD-BERTI Cyrille/Christin (34) - Mr BESANGER Dominique (40) - Mr ou Mme BIENNER Jérôme (35) - Mr ou Mme BISSARDON Jean-Paul (39) - Mr ou Mme BLANC Georges (39) - Mr BONNEAU Philippe (35) - Mr ou Mme BOSCHE Jérôme (40) - Mr ou Mme BREGET Vincent (33) - Mr ou Mme BROCHAIN Pascal (40) - Mr ou Mme BROUE Jean (39) - Mr ou Mme BROUE Sébastien (36) - Mr ou Mme CAILLOT Patrick (39) - Mr CARPENTIER Olivier (37) - Mr ou Mlle CARRETTA Rémy (33) - Mr ou Mme CAUDRON Bertrand (38) - Mr ou Mme CELLIER Christophe (37) - Mr ou Mme CHANUT Arnaud (37) - Mr ou Mme CLAVERAS Ernest (48) - Mr ou Mme COCHAUD Pascal (40) - Mme COMPAIN Marie (56) - S.C.I. CORRENS (59) - Mr COSTES Jean-Louis (66) - Mr ou Mme CROGUENNEC Christophe (41) - Mlle DAMINI Vanessa (35) - Mr ou Mme DARNAT Gérard (40) - Mr ou Mme DE SOUZA Eric (49) - Mr DEGUEN Laurent (39) - Indivision DEMAY - HAVY (36) - Mr DEMENNEVILLE Paul-Marie (36) - Mr ou Mme DESFRENNES Bruno (37) - Mr ou Mme DESSART Pierre (39) - Mr ou Mme DI LIBERTO Philippe (36) - Mr DROUX Daniel (37) - Mme DUMONCEAUD Nicole (37) - Mr ou Mme DUPONT Leopold (37) - Mr DUPORGE Fabrice (38) - Mlle FENOGLIO Florence (40) - Mr ou Mme FORT Jacques et Sylvie (42) - Mr ou Mme GELL Patrick (37) - Mr ou Mme GILINLAT Dominique (35) - Mr ou Mme GENOVESE Daniel (39) - Messieurs GERONIMI Dominique (38) - Mme GIORGI Elisabeth (35) - Mr ou Mme GRABIEC Régis (36) - Mr ou Mme GREMET Michel (79) - Indivision GUERIN - SECRETAIN (37) - Mr ou Mme GUILLOT Rémy (37) - Messieurs HARDOUIN - DEMACEDO Loic et Fr (59) - Mr ou Mme HASCOET Lionel

(39) - Mr ou Mme HASSANI Mohamed (50) - Mr ou Mme HEMERET - THURIERE Philippe (34) - Mr ou Mme HENNION Thierry (53) - Mr ou Mme HIVERT Christophe (53) - Mr ou Mme HOARAU Philippe (40) - Mr ou Mme HOJEIJ Reda (32) - Mr ou Mme HOTTIN GAUTHIER Nicolas-Sonia (35) - Mr IDCZAK Emmanuel (36) - Mr ou Mme JAMMES Stéphane (27) - Mr ou Mme JARDIN Bernard (36) - Mr ou Mme JOUTY Guy (59) - Mme LARMAND Martine (38) - Mr ou Mme LAUER Patrick (35) - Mr ou Mme LE COSTAOUJEC Loic (35) - Mr LE GOFF Pascal (35) - Indivision LE THIEC - HERNU (35) - Mr ou Mme LESTRIAT Jean-François (37) - Mr ou Mme LEVET Jean-pierre (50) - Mr LEVREL Alain (40) - Indivision LIEVRE - PILLET (38) - Mr LISTOIR Fred (43) - LONDE INVEST C/O GROUPE DUVAL (987) - Mlle LUBIN Anicette (35) - Mr ou Mme MADENIAN Jacques (42) - Mr ou Mme MAIGNET Jean-Yves (38) - Mr ou Mme MALLARME Laurent (37) - Indivision MASSIAS - DUSSIER (38) - Mme et Mr MORDRET Cyril (36) - Mr ou Mme MOREL Daniel (34) - Mr ou Mme MORGAT Jérôme (35) - Mr MOUGIN Philippe (63) - Mr ou Mme MOUNEYRAT Jean (37) - Mr ou Mme MUROT Fabrice (119) - Mr ou Mme NASLIN Jean (64) - Mr ou Mme NESLANY Hervé (36) - Mr ou Mme NEVEU Paul (56) - Indivision NOTARI - BESSONNET (35) - Mr ou Mme NOYER Jean-Yves (37) - S.A.S ODALYS RESIDENCES (159) - Mr ou Mme PALMIERI Eric (40) - Mr PARTOUCHE David (40) - Mr PETIT Antoine (56) - Mme PICHON Catherine (34) - Mr ou Mme POGGIALE Marc (76) - Mr POISSONNEAU Christian (60) - Mr ou Mme POLGE Yves (38) - Mr ou Mme PORTIER Guillaume (45) - Mr ou Mme PRIMOT Philippe (32) - Indivision QUERE - LIMBOUR (37) - Mr ou Mme RAULINE Jean (32) - Mr ou Mme REDON Alain (37) - Mme REFFAY Christiane (98) - Mr ou Mme RIBEYRE Olivier (40) - Mr ou Mme RIMBERT Nicolas (35) - Mr ou Mme RIOUX Thierry (42) - Mr ou Mme ROGER Bertrand (34) - Mr ou Mme ROULAND Francis (38) - Mr ROUMEGAS Roxan (41) - Mme ROUSSELIN Monique (39) - Mme et Mr ROUSSELOT Jacky (39) - Mr SAIZ Lionel (41) - Mr ou Mme SANTOLARIA Xavier (38) - Mr ou Mme SAUZE MAX (60) - Mr ou Mme SZYMALKA Frédéric (33) - Mr ou Mme TELLIER Chistian (40) - Mr ou Mme THIOLLIERE Bernard (37) - Mr ou Mme TOME Emmanuel (38) - Mr ou Mme TOUBLANC Claude (57) - Mlle TRICOT Violène (40) - Mr ou Mme VAN STEENKISTE Christian (35) - Mlle VIBERT Catherine (61) - Mme VIEL Dorit (28) - Mr VIGNERON Steve (55) - Mr ou Mme WOESSEM Philippe (58).

Formulaire de vote par correspondance non réceptionnés par le Syndic: Mr ou Mme AARNINK Bernadus (33) ; Mlle ALBERTI Anne (72) ; Madame ALFONSI Jérôme (46) ; Mr ou Mme ANDREOLI Serge (38) ; Mr ou Mme ANNEREL Pascal (51) ; Mr ou Mme ANSERMIER Joel (55) ; Succession APPERT Patricia (39) ; Mr ou Mme ARMAND Régis (38) ; Monsieur ATTAL Ludovic (54) ; Mr ou Mme BEAUCHET Edouard (68) ; Monsieur BELLONE Gérard (37) ; Madame BOLMIN Flavienne (39) ; Mr ou Mme BOLTZ Sébastien (44) ; Monsieur BONY Jean (59) ; Mr ou Mme BOUNY Roland (37) ; Mr ou Mme BRAZI Farid (40) ; Monsieur BRELLIER Gregory (38) ; Monsieur CAKIC Stoyan (38) ; Mr ou Mme CARTON Fabrice (56) ; Mlle CASSAGNE Marie-Christine (56) ; Mlle COCHEFERT Sylvie (37) ; Mr ou Mme CODINA Pierre (38) ; Monsieur COURNAULT Didier (64) ; Mme / Mr DE CHARDON Maeva (40) ; Monsieur DECHATRE Emmanuel (34) ; Mr ou Mme DONNEAU Philippe (36) ; Mlle DONNETTE Anick (38) ; Monsieur DOROTYN Walter (36) ; Mlle DUBECQ Alexia (40) ; Mr ou Mme ESCLAVARD Laurent (43) ; Mr ou Mme FAIVRE Patrick (35) ; Mr ou Mme FARRUGIA SALING Jean-Claude (37) ; Mr ou Mme FAYAT Alain (34) ; Mr ou Mme FERMAUT Christophe (34) ; Mr ou Mme FISEL Michel (51) ; Monsieur GANDOUR VAEL (40) ; Monsieur GERNELLE Nicolas (79) ; Monsieur GESSATI Sébastien (40) ; Mr ou Mme GUIGNARD Patrick (54) ; Monsieur HERON Richard (34) ; Madame HITIER Claire (56) ; Mr ou Mme HOFFSTETTER Roger (33) ; Mr ou Mme JACQUET Jean-Yves (36) ; Mr ou Mme JAMMET PRODEL Bertrand Carole (52) ; Indivision JOUSSAUME - IBERT (39) ; SNC LA LONDE LES MAURES (33) ; Monsieur LAPIERRE Philippe (57) ; Mr ou Mme LEBAIL Yannick (35) ; Mr ou Mme LONGUEVILLE Eric (58) ; Mr ou Mme LOUSTAUNAU Philippe (41) ; Mr ou Mme MALGRAIN Wenceslas (57) ; Monsieur MALLET Hubert (30) ; Monsieur MARCHAND Pierre (57) ; Madame MARTOREL Claire (39) ; Monsieur MAYEN Emmanuel (38) ; Mr ou Mme MICHELINO Vianney (38) ; Madame MICHON Evelyne (36) ; SCI MILAN (36) ; Madame MOLDOVAN Adina (58) ; Madame PELLEGRIN Christel (40) ; Madame PERRAUDIN - BIDET Hélène (39) ; Monsieur PEUCELLE Geoffrey (41) ; Mr ou Mme POHIN Sébastien (33) ; Mlle POWELL Robin (52) ; Monsieur PUCCI Daniel (42) ; Madame RAVAUULT Fernanda (36) ; Mr ou Mme RIGGI Bruno (37) ; SAS SALES AND MARKETING CONSULTANT (35) ; Mr ou Mme SANCHEZ Jean-François (38) ; Madame SAYAG Eveline (35) ; Madame SOUDEE Catherine (52) ; Mr ou Mme STOPIN Jean-Bernard (50) ; Monsieur TEPPAZ Jean (36) ; Mr ou Mme TROUILLARD Frédéric (59) ; Mr ou Mme VANLINT François (39) ; Mr ou Mme VERGNE Frédéric (37) ; Mr ou Mme VIDAL Henri (41) ; Madame VILLA Stéphanie (42) ; Monsieur YERAMIAN Raffi (38).

ORDRE DU JOUR

1) Point d'information relatif au Bureau de l'Assemblée générale

Majorité : sans vote

L'Article 22-3, 4° de l'Ordonnance du 25 mars n°2020-304 prévoit que dans le cas d'une Assemblée générale ou les décisions sont prises au seul moyen du vote par correspondance, le président du conseil syndical, ou à défaut, l'un de ses membres, ou en leur absence, l'un des copropriétaires votant désigné par le Syndic, assure les missions qui incombent au président de séance.

Compte tenu du format exceptionnel de cette assemblée, l'élection de scrutateur n'est pas possible. La rédaction du procès-verbal est assurée par le Syndic C.G.I BILLON, Secrétaire de Séance.

Compte tenu de ce qui précède, les missions incombant au président de Séance sont assurées par Monsieur GREMET en sa qualité de président du conseil syndical.

Le « Bureau » de l'Assemblée Générale est ainsi composé de :

Présidence : Monsieur GREMET

Le Syndic, représenté par Y. BARBAROUX, assure le secrétariat.

2) DANS LE BUT DE VALIDER LE PROTOCOLE D'ACCORD JOINT A LA CONVOCATION :

2a) Accord à donner concernant l'acquisition à l'euro symbolique du lot n° 214 appartenant à ODALYS RESIDENCE et du lot n° 215 appartenant à LA LONDE INVEST. (art 25)

L'Assemblée générale accepte de faire l'acquisition à l'euro symbolique du lot n° 214 appartenant à ODALYS et du lot n° 215 appartenant à LA LONDE INVEST

Mise aux voix :

POUR : 6354 tantièmes

CONTRE : 59 tantièmes

S.C.I. CORRENS (59)

ABSTENTION : 154 tantièmes

Mr ou Mme DESSART Pierre (39) ; Mr ou Mme POGGIALE Marc (76) ; Mme et Mr ROUSSELOT Jacky (39)

Le nombre de personnes ayant voté est de 130 totalisant 6567 tantièmes sur 10000.

➤ Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité absolue.

2b) Accord à donner pour l'adjonction à l'Etat descriptif de division du lot n° 216 à l'usage de salle polyvalente, restauration, et autorisation à donner au syndic de signer les actes correspondant. (art 25)

Dans le but de valider le protocole d'accord joint à la convocation, l'Assemblée générale donne son accord pour l'adjonction à l'Etat descriptif de division du lot n° 216 à l'usage de salle polyvalente, restauration, et autorise le Syndic à signer les actes correspondant.

Mise aux voix :

POUR : 6388 tantièmes

CONTRE : 100 tantièmes

S.C.I. CORRENS (59) ; Mr ROUMEGAS Roxan (41)

ABSTENTION : 79 tantièmes

Mr ou Mme DARNAT Gérard (40) ; Mme et Mr ROUSSELOT Jacky (39)

Le nombre de personnes ayant voté est de 130 totalisant 6567 tantièmes sur 10000.

➤ Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité absolue.

2c) Autorisation à donner au Syndic de signer un acte authentique et à frais partagés entre les deux copropriétés pour un droit de passage au lot n° 216 entre la résidence L'ILE D'OR et la résidence LES OCEANIDES et autorisation à donner au syndic de signer les actes correspondant(art 25)

Dans le but de valider le protocole d'accord joint à la convocation, l'Assemblée générale autorise le Syndic de signer un acte authentique et à frais partagé entre les deux copropriétés pour un droit de passage au lot n° 216 entre la résidence L'ILE D'OR et la résidence ' LES OCEANIDES ' et l'autorise à signer les actes correspondant.

Mise aux voix :

POUR : 6347 tantièmes

CONTRE : 141 tantièmes

S.C.I. CORRENS (59) ; Mr ROUMEGAS Roxan (41) ; Mr SAIZ Lionel (41)

ABSTENTION : 79 tantièmes

Mr ou Mme DARNAT Gérard (40) ; Mme et Mr ROUSSELOT Jacky (39)

Le nombre de personnes ayant voté est de 130 totalisant 6567 tantièmes sur 10000.

➤ Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité absolue.

2d) Renonciation de l'application de la résolution n° 8 de l'Assemblée générale des copropriétaires du 07 septembre 2020(art 25)

Dans le but de valider le protocole d'accord joint à la convocation, l'Assemblée générale décide de renoncer à l'application de la résolution n° 8 de l'Assemblée générale des copropriétaires du 07 septembre 2020.

Mise aux voix :

POUR : 6055 tantièmes

CONTRE : 221 tantièmes

Mr ou Mme CLAVERAS Ernest (48) ; S.C.I. CORRENS (59) ; Mr ou Mme HOJEIJ Reda (32) ; Mr ROUMEGAS Roxan (41) ; Mr SAIZ Lionel (41)

ABSTENTION : 291 tantièmes

Mr ou Mme ALIOUI Jamal (61) ; Mr ou Mme BISSARDON Jean-Paul (39) ; Mr ou Mme MAIGNET Jean-Yves (38) ; Indivision MASSIAS - DUSSIER (38) ; Mr ou Mme POGGIALE Marc (76) ; Mme et Mr ROUSSELOT Jacky (39)

Le nombre de personnes ayant voté est de 130 totalisant 6567 tantièmes sur 10000.

➤ Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité absolue.

2e) Renonciation de l'application de la résolution n° 9 de l'Assemblée générale des copropriétaires du 07 septembre 2020(art 25)

Dans le but de valider le protocole d'accord joint à la convocation, l'Assemblée générale décide de renoncer à l'application de la résolution n° 9 de l'Assemblée générale des copropriétaires du 07 septembre 2020.

Mise aux voix :

POUR : 6000 tantièmes

CONTRE : 221 tantièmes

Mr ou Mme CLAVERAS Ernest (48) ; S.C.I. CORRENS (59) ; Mr ou Mme HOJEIJ Reda (32) ; Mr ROUMEGAS Roxan (41) ; Mr SAIZ Lionel (41)

ABSTENTION : 346 tantièmes

Mr ou Mme ALIOUI Jamal (61) ; Mr ou Mme BISSARDON Jean-Paul (39) ; Mr ou Mme MAIGNET Jean-Yves (38) ; Indivision MASSIAS - DUSSIER (38) ; Mr ou Mme POGGIALE Marc (76) ; Mme et Mr ROUSSELOT Jacky (39) ; Mr VIGNERON Steve (55)

Le nombre de personnes ayant voté est de 130 totalisant 6567 tantièmes sur 10000.

➤ Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité absolue.

2f) Renonciation de l'application de la résolution n° 16 de l'Assemblée générale des copropriétaires du 15 mars 2021(art 25)

Dans le but de valider le protocole d'accord joint à la convocation, l'Assemblée générale décide de renoncer à l'application de la résolution n° 16 de l'Assemblée générale des copropriétaires du 15 mars 2021.

Mise aux voix :

POUR : 6028 tantièmes

CONTRE : 254 tantièmes

Mr ou Mme BEAUSSART André (33) ; Mr ou Mme CLAVERAS Ernest (48) ; S.C.I. CORRENS (59) ;

Mr ou Mme HOJEIJ Reda (32) ; Mr ROUMEGAS Roxan (41) ; Mr SAIZ Lionel (41)

ABSTENTION : 285 tantièmes

Mr ou Mme BISSARDON Jean-Paul (39) ; Mr ou Mme MIGNET Jean-Yves (38) ; Indivision MASSIAS

- DUSSIER (38) ; Mr ou Mme POGGIALE Marc (76) ; Mme et Mr ROUSSELOT Jacky (39) ; Mr VIGNERON Steve (55)

Le nombre de personnes ayant voté est de 130 totalisant 6567 tantièmes sur 10000.

➤ Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité absolue.

2g) Autorisation à donner au Syndic de signer un acte authentique et à frais partagés entre les 2 copropriétés pour un droit de passage piéton et motorisé à la copropriété ' OCEANIDES ' sur l'ensemble de la voie séparant la copropriété des OCEANIDES et la copropriété résidence ILE D'OR(art 25)

Dans le but de valider le protocole d'accord joint à la convocation, l'Assemblée générale autorise le Syndic de signer un acte authentique à frais partagés entre les deux copropriétés pour un droit de passage piéton et motorisé à la copropriété "OCEANIDES" sur l'ensemble de la voie séparant la copropriété des OCEANIDES et la copropriété L'ILE D'OR, et l'autorise à signer les actes correspondant.

Mise aux voix :

POUR : 6311 tantièmes

CONTRE : 141 tantièmes

S.C.I. CORRENS (59) ; Mr ROUMEGAS Roxan (41) ; Mr SAIZ Lionel (41)

ABSTENTION : 115 tantièmes

Mr ou Mme POGGIALE Marc (76) ; Mme et Mr ROUSSELOT Jacky (39)

Le nombre de personnes ayant voté est de 130 totalisant 6567 tantièmes sur 10000.

➤ Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité absolue.

3) Approbation du protocole d'accord et autorisation à donner au Syndic pour signer les actes correspondant à son enregistrement.(art 25)

L'Assemblée générale donne son accord pour l'approbation du protocole d'accord à signer entre les parties :

- Syndicat des copropriétaires résidence L'ILE D'OR
- La société ODALYS RESIDENCES
- La société ' LA LONDE INVEST '
- La société ' VACANCEOLE '

Tel que présenté sur le protocole d'accord joint à la convocation et autorise le Syndic à signer les actes correspondant à l'enregistrement de ce protocole.

Mise aux voix :

POUR : 6364 tantièmes

CONTRE : 100 tantièmes

S.C.I. CORRENS (59) ; Mr ROUMEGAS Roxan (41)

ABSTENTION : 0 tantième

NUL/NON VOTANT : 103 tantièmes

Mr ou Mme CLAVERAS Ernest (48) ; Mr VIGNERON Steve (55)

Le nombre de personnes ayant voté est de 128 totalisant 6567 tantièmes sur 10000.

➤ Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité absolue.

L'Ordre du Jour étant épuisé et plus rien n'étant à débattre, la séance est levée à 15h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par le Président de Séance.

Conformément aux dispositions de l'article 18 du décret du 17 mars 1967, le texte de l'article 42 alinéa 2 de la Loi du 10 juillet 1965 ci-après reproduit :

« Les dispositions de l'article 2224 du code civil relatives au délai de prescription et à son point de départ sont applicables aux actions personnelles relatives à la copropriété entre copropriétaires ou entre un copropriétaire et le syndicat.

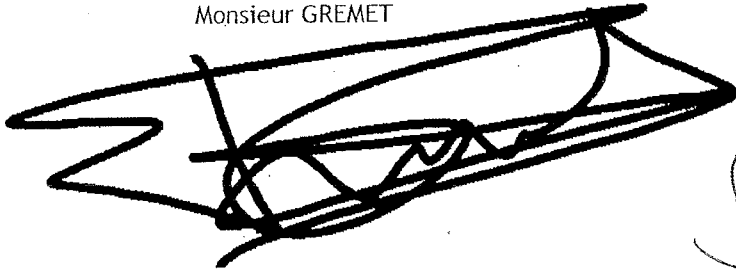
Les actions en contestation des décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants dans un délai de deux mois à compter de la notification du procès-verbal d'assemblée, sans ses annexes. Cette notification est réalisée par le syndic dans le délai d'un mois à compter de la tenue de l'assemblée générale.

Sauf urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'assemblée générale en application des articles 25 et 26 de la présente loi est suspendue jusqu'à l'expiration du délai de deux mois mentionné au deuxième alinéa du présent article.

S'il est fait droit à une action contestant une décision d'assemblée générale portant modification de la répartition des charges, le tribunal judiciaire procède à la nouvelle répartition. Il en est de même en ce qui concerne les répartitions votées en application de l'article 30. »

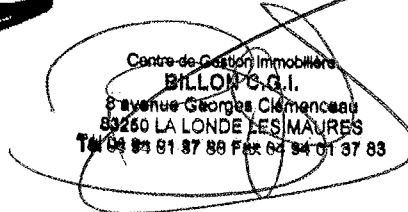
LE PRESIDENT

Monsieur GREMET



LE SECRETAIRE

CENTRE DE GESTION IMMOBILIERE
Y. BARBAROUX



Centre de Gestion Immobilière
BILLON C.G.I.
8 Avenue Georges Clemenceau
59250 LA LONDE LES MAURES
Tél 03 81 37 88 Fax 03 81 37 83